



COMMISSION PECHE SOUS MARINE

Compte rendu de la réunion du 27 02 2010 Calendrier et organisation des rencontres revus le 4 JUIN (les éléments modifiés sont surlignés en vert)

Etaient présents :

Commission pêche

CHION Ludovic CSMPQ
BEAUVAIS Jean Francois ASDR
MAYEN Patrice H3CSR

Clubs

PALFRAY Hervé ASDR
LASNIER Patrice ASDR
VALER Lionel ASDR
MAILLART Nicolas CSMPQ
JEGOU Guy ASDR
LE GAC Patrick ASDR

En gras les présents à la réunion du 04/06...avec les sincères remerciements de la commission pour l'accueil de l'ASDR dans ses locaux du stade NAVALYS

Ordre du Jour :

BILAN DU PRESIDENT
BILAN COMPTABLE 2009
BUDGET 2010
CALENDRIER 2010
DEFINITION ET ORGANISATION DES RENCONTRES
QUESTIONS DIVERSES

PRESIDENT : Ludovic CHION 15 Rue Gascogne 76 350 Oissel

Tel : 02 35 69 07 31 / 06 89 26 11 45

neman76@free.fr

Trésorier : Jean François Beauvais 193 côte de Cressenal 76430 Saint Vigor

Tel : 02.35.55.73.04 GSM : 06.42.73.44.23 Mail : ijfbeauvais@aliceadsl.fr

Secrétaire : Patrice Mayen Tel : 02.35.26.00.84 GSM : 06.79.41.99.08 Mail : patrice.mayen@orange.fr

BILAN DU PRESIDENT

CONTRAIREMENT AUX AUTRES ANNEES IL N'Y A PAS EU DE NETTOYAGE A LA CALE DE BRUNNEVAL SUITE AU MANQUE DE LISIBILITE DU PROJET DE LA MAIRIE CONCERNANT L'ACCESSIBILITE ET LES POSSIBILITES DE MISE A L'EAU DES BATEAUX POUR NOS LICENCIES.

LE TROPHEE ET LES DEUX MANCHES INTER CLUBS ONT ETE FAITS SOUS FORME DE RENCONTRE AMICALE SANS PESEE (JUSTE POUR LA + BELLE PRISE), SANS CLASSEMENT.

LE TROPHEE A EU LIEU LE 27/09/09 AVEC HUIT BATEAUX DE 3 EQUIPIERS DEPART DE FECAMP 09H15 SUR UNE ZONE ALLANT DU CASINO JUSQU'AU PHARE DE LA POTERIE.
LA PLUS BELLE PRISE UN BAR DE 2.410 KGS PECHE PAR JACQUES GABRIAGUES DE L'ASDR.

LES DEUX MANCHES INTER CLUBS SE SONT DERouleES LE 30/10/09 ET LE 11/11/09 SUR LES ZONES DE LA POTERIE ET ETRETAT.
LA + BELLE PRISE A ETE PECHEE A LA 1ERE MANCHE PAR JF BEAUVAIS UNE VIEILLE DE 2.810 KGS.

BEAUCOUP DE DATES PROPOSEES EN DEBUT DE SAISON POUR CES RENCONTRES AMICALES EN 2009 MAIS LA METEO N'A PAS ETE DE NOTRE COTE D'OU LES ANNULATIONS OU TENTATIVES PARFOIS TARDIVES POUR SE METTRE A L'EAU ET PROFITER EN GROUPE DE NOTRE SPORT.

BUDGET 2010 :

1500 + 400 investissement pour 2 VHF

DEFINITION ET ORGANISATION DES RENCONTRES 2010

Sur 2010, 2 réunions avec embarcation sur le principe du Trophée des Hautes falaises

3 équipiers sur un bateau. Toujours un équipier sur le bateau pour assurer la sécurité.

Licence obligatoire ainsi qu'un certificat médical de non contre indication

Pêche réalisée sous la responsabilité des participants concernant le respect de la réglementation en vigueur pour les embarcations, la qualité et la quantité des prises ainsi que les conditions matérielles de sécurité des pêcheurs.

- **Rencontre 1/ Trophée des Hautes falaises DIMANCHE 20 JUIN**

RDV 8H30 à la cale d'ANTIFER, mise à l'eau prise en charge par l'organisation (4X4 pour la mise à l'eau coté plage)

BM 12H40 Coef 61

20 euros de participation par bateau engagé par des licenciés dépendants du CODEP76

Frais d'inscription à 10 Euros par personne

ATTENTE DE LA CONFIRMATION ET MODIF

PRESIDENT : Ludovic CHION 15 Rue Gascogne 76 350 Oissel

Tel : 02 35 69 07 31 / 06 89 26 11 45

neman76@free.fr

Trésorier : Jean François Beauvais 193 côte de Cressenval 76430 Saint Vigor

Tel : 02.35.55.73.04 GSM : 06.42.73.44.23 Mail : ijfbeauvais@aliceadsl.fr

Secrétaire : Patrice Mayen Tel : 02.35.26.00.84 GSM : 06.79.41.99.08 Mail : patrice.mayen@orange.fr

- **Rencontre 2/ Délocalisation sur ARROMANCHE**

19 SEPTEMBRE

RDV 10H à la cale

BM 14H30 Coef 54

35 euros de participation par bateau engagé

Remise de lot après chaque épreuve

Frais d'inscription à 10 Euros par personne

Mise à l'eau à la cale de Annelle

MAILLES

Pour le TROPHEE

Maille mini des **poissons présentés vidés**

800G pour le BAR-MULET (Nagoire codale coupée dès le retour sur le bateau CF extrait del'arrêté en annexe)

400G pour le LIEU

10 prises maxi sur le BLANC

1 congre maxi par participant

Pour ARROMANCHE

Idem Trophée +

1100G pour la vieille avec 5 vieilles maxi

Poids du plus gros Blanc et vieille donné en fonction de la rencontre

DATES DE REPORT

- 3 OCTOBRE RDV 9H FECAMP pour le Trophée
- 17 OCTOBRE RDV 10 H ARROMACHE

SORTIES ANNEXES

L'ASDR propose aux pêcheurs équipés et autonomes (Bateau obligatoire) de se joindre à eux pour effectuer une sortie groupée

Le 8 et 22 aout RDV sur la cale à ARROMANCHE à 10H avec DRESSER

CONDITION DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMISSION

- 4 bateaux minimum pour valider une épreuve CODEP qui induit une participation.
- CLUB a jour de cotisation et membres licenciés dans le département
- Participation possible à cette rencontre pour les membres licenciés de la FFESSM, l'organisation se réservant le droit de leur attribuer éventuellement des lots

Un point sera fait le 1^{er} Aout pour une synthèse des préinscriptions concernant la sortie CODEP sur ARROMANCHE Confirmation à faire auprès du bureau par MAIL de préférence.

Cordialement

Patrice MAYEN

PRESIDENT : Ludovic CHION 15 Rue Gascogne 76 350 Oissel

Tel : 02 35 69 07 31 / 06 89 26 11 45

neman76@free.fr

Trésorier : Jean François Beauvais 193 côte de Cressenval 76430 Saint Vigor

Tel : 02.35.55.73.04 GSM : 06.42.73.44.23 Mail : ijfbeauvais@aliceadsl.fr

Secrétaire : Patrice Mayen Tel : 02.35.26.00.84 GSM : 06.79.41.99.08 Mail : patrice.mayen@orange.fr

Article 3 :

Pour les poissons pêchés par des plaisanciers embarqués ou des pêcheurs sous-marins pêchant à partir d'un navire, ce marquage doit intervenir dès la mise à bord du poisson.

Pour les pêcheurs sous-marin pratiquant à partir du rivage, ce marquage doit intervenir dès qu'ils ont rejoint la plage.

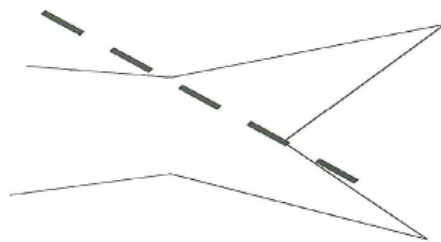
Le bar (*dicentrarchus labrax*) doit être éviscéré dès sa capture.

Article 4 :

Hormis l'opération de marquage, les poissons doivent être conservés entiers ou éviscérés jusqu'à leur débarquement. Par ailleurs, le marquage ne doit pas empêcher la mesure de la taille du poisson quelle que soit la manière dont il est effectué.



Annexe à l'arrêté n°60/2009 imposant la marquage des captures effectuées à partir de navires autres que ceux titulaires d'un rôle d'équipage de pêche en Manche et en mer du Nord.



PRESIDENT : Ludovic CHION 15 Rue Gascogne 76 350 Oissel

Tel : 02 35 69 07 31 / 06 89 26 11 45

neman76@free.fr

Trésorier : Jean François Beauvais 193 côte de Cressenval 76430 Saint Vigor

Tel : 02.35.55.73.04 GSM : 06.42.73.44.23 Mail : ijfbeauvais@aliceadsl.fr

Secrétaire : Patrice Mayen Tel : 02.35.26.00.84 GSM : 06.79.41.99.08 Mail : patrice.mayen@orange.fr